

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie hospitalière du Nord Deux-Sèvres
Vu l'article L622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publiques, et notamment son article 16,

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à ANQUETIL Anthony, Inspecteur, adjoint au comptable chargé de la trésorerie hospitalière du Nord Deux-Sèvres à l'effet de signer :

- 1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;
- 2°) tous les actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite à l'agent désigné ci-après :

Nom et prénom de l'agent	Grade
FOURNEAUX Danielle	Contrôleur

2°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
NAULEAU Yolande	Contrôleur
COZIC Ronan	Contrôleur
BOCQUIER Bruno	Contrôleur
FOURNEAUX Danielle	Contrôleur
BRECHET Agnès	Agent
SEEUWS Mélanie	Agent



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3°) de signer les bordereaux de chèques envoyés à la Banque de France aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
NAULEAU Yolande	Contrôleur
COZIC Ronan	Contrôleur

4°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
FOURNEAUX Danielle	Contrôleur	6 mois	1000 €

5°) de signer divers actes mentionnés ci- dessous aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Actes spécifiques
NAULEAU Yolande	Contrôleur	Accusé réception OTD/ATD
COZIC Ronan	Contrôleur	Accusé réception OTD/ATD
BOCQUIER Bruno	Contrôleur	Actes relatifs au compte BDF et actes de poursuites liés à FIDES
BRECHET Agnès	Agent	Excédents de versement adressés aux mutuelles, caisses et particuliers inférieurs à 100 €
SEEUWS Mélanie	Agent	Actes de relance auprès du Conseil Général

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux – Sèvres.

A Parthenay, le... 05 - 01 - 2016

Le comptable, responsable de la
trésorerie hospitalière du Nord Deux-Sèvres.....

M. CORNU Frédéric